

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt octobre à dix-neuf heures et trente-minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Virginie MACÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, conseillère municipale déléguée.

Mme Margaret CHEVALIER, M. Emmanuel HERBET, Mme Nicole JUBERT, Mme Virginie PÉRIERS, Mme Bigué THÉBAULT, M. Benoist VAILLOT, Mme Odile CADINOT, Mme Claire CANARD, M. Pierre MÉLIAND, M. Nicolas DUFORT, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Frédéric TAVERNIER, conseiller municipal délégué (ayant donné pouvoir à M. Didier DUVAL), Mme Isabelle LE GUELLEC, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Bigué THÉBAULT), Mme Marion LELOUP, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), M. Sylvain CHARLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), M. Daniel LE COUSIN, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), Mme Nathalie BESNARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Odile CADINOT).

Absents non excusés : Mme Marie-Christine CASTEL, M. Didier PONTY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Margaret CHEVALIER, conseillère municipale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017 sera adopté à la prochaine séance.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

31	21/09/2017	Autorisation de signature convention préachat de livres	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine	625.00 €
32	26/09/2017	Décision fixant les conditions de l'emprunt	Crédit agricole	
33	04/10/2017	Attribution du marché entretien ménager des locaux	CLINITEX	51835.68 €
34	04/10/2017	Modification de la déclaration de sous traitance LOT 1 GROS ŒUVRE	SERVICE BTP 76	Sans incidence financière

FINANCES – MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS DE SERVICES – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Rapporteur : Mme Christine CHARLOT

Afin de faciliter les démarches des usagers et en accord avec les services du Centre des Finances Publiques, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant le paiement des prestations assurées par la mairie (restauration scolaire, loyers...).

La mise en œuvre de ce moyen de paiement donne lieu à l'établissement d'un contrat de prélèvement entre la Ville et chaque redevable optant pour le prélèvement automatique.

La Ville a la faculté de répercuter sur les redevables, les frais de rejet pour impayé de prélèvements (défaut de provisions sur le compte...). De ce fait, des frais de rejets seront générés à la charge du débiteur.

Toutefois, sur des factures inférieures à 15 €, les frais de rejets seront imputés à la Ville.

Considérant que les délibérations du conseil municipal des 7 juin et 13 septembre 2012 sont obsolètes,

Vu l'avis émis par la commission municipale éducation, jeunesse et sports lors de la réunion en date du 9 mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

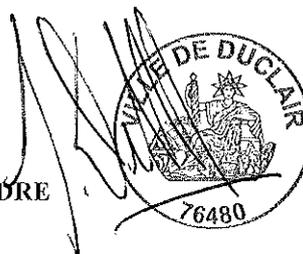
- Adopte le principe de la mise en place du prélèvement automatique pour les produits de services,
- Enonce que les frais de rejets seront à la charge du débiteur, excepté pour les factures dont le montant avec les frais de rejets sont inférieures à 15 € (montant minimum des titres de recettes),
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

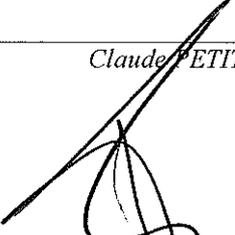
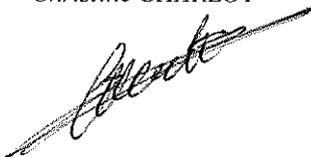
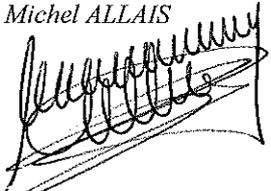
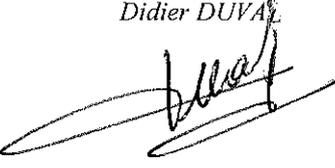
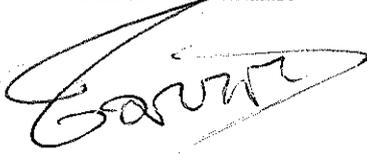
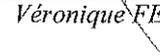
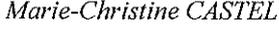
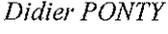
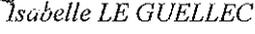
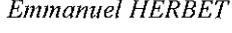
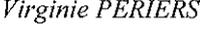
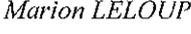
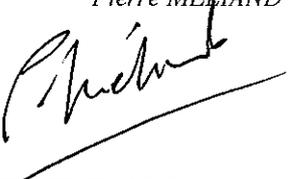
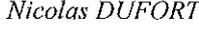
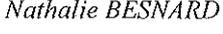
Vote : adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h35.

Le Maire,

Jean DELALANDRE



<p>Claude PETIT</p> 	<p>Christine CHARLOT</p> 	<p>Yann LE BORGNE</p> 
<p>Annie LALOUP</p> 	<p>Michel ALLAIS</p> 	<p>Virginie MACÉ</p> 
<p>Didier DUVAL</p> 	<p>Frédéric TAVERNIER</p> 	<p>Véronique FERMÉ</p> 
<p>Nicole JUBERT</p> 	<p>Daniel LE COUSIN</p>	<p>Benoist VAILLOT</p> 
<p>Marie-Christine CASTEL</p> 	<p>Didier PONTY</p> 	<p>Isabelle LE GUELLEC</p> 
<p>Emmanuel HERBET</p> 	<p>Margaret CHEVALIER</p> 	<p>Bigué THEBAULT</p> 
<p>Virginie PERIERS</p> 	<p>Marion LELOUP</p> 	<p>Sylvain CHARLOT</p> 
<p>Pierre MÉLIAND</p> 	<p>Odile CADINOT</p> 	<p>Nicolas DUFORT</p> 
<p>Claire CANARD</p> 	<p>Nathalie BESNARD</p> 	<p></p>